

CALCUL DES EFFECTIFS CONSTATÉS

Début septembre, les services départementaux de l'éducation nationale (SDEN) adressent à tous les directeurs d'école, une demande d'élaboration du calcul et de la validation des effectifs. Cette demande est visible sur la page d'accueil dans le bloc « **Constat des effectifs** »

La demande est envoyée par email via l'application ONDE sur la messagerie de l'école dont l'adresse est mentionnée à la rubrique « **Courriel** » de l'écran « **Ecole** »/« **Carte d'identité** ».

The screenshot shows the 'Carte d'identité de l'école' interface with the following sections:

- Identification**: Code de l'établissement: 018, Secteur: SECTEUR PUBLIC, École: Élémentaire publique, Libellé: ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE, N° SIRET: 21.
- Adresse / Contact**: Adresse: 10 RUE D, 18300 BA. A red circle highlights the email field.
- Ouverture**: État: ETABLISSEMENT OUVERT, Date d'ouverture: 14/12/1966.
- Directeur d'école / Délégation d'inscription**: Identité: MADAME GO, Délégation d'inscription: Non.
- Origine géographique / Rattachement**: Commune: Ba, Département: CH, Académie: OF, Arrondissement: BC, Canton: SA, Région: CE, Zone d'emploi: AU, Agglomération: CH, Secteur scolaire: SA, District scolaire, Circonscription: IEP, Réseau d'aide, RPI dispersé, ZFU, ZRU, ZUS, ZAP, RAR, RRS.
- Collège(s) de rattachement**: 018, 018.

Dans le courriel, les services départementaux indiquent la date d'observation (XX/MM/AAAA) et la date limite de validation des effectifs (ZZ/MM/AAAA).

Cela signifie que le directeur d'école doit procéder au calcul des effectifs et à leur validation, entre la date d'observation et la date limite de validation.

L'opération de calcul et de validation des effectifs est à mettre en œuvre dans le menu « **Ecole** »/« **Calculs des effectifs** ».

Elle se décompose en deux étapes.

Première étape : le calcul des effectifs et la confirmation du calcul

The screenshot shows a web interface titled "Liste des états d'effectifs". At the top right, there are two buttons: "Nouveau calcul des effectifs constatés" and "Nouveau comptage d'évènements". The main content area is a table of "États d'effectifs constatés". A yellow callout box points to the "Nouveau calcul des effectifs constatés" button and contains the text: "Menu : Ecole > Calculs des effectifs. Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »".

États d'effectifs constatés		
État du 06/04/2016		
État du 10/03/2016		
États d'effectifs constatés demandés par l'IEEN ou le DASEN		
État du 18/09/2015		
État du 18/09/2014		
État du 23/09/2013	23/09/2013	limité le 25/09/2014 archivé le 23/09/2013 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2013
État du 24/09/2012	24/09/2012	archivé le 21/05/2015 validé pour le DASEN date limite le 27/09/2012
État du 23/09/2011	22/09/2011	archivé le 23/09/2011 validé pour le DASEN date limite le 27/09/2011
État du 21/09/2010	21/09/2010	archivé le 21/09/2010 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2010
État du 21/09/2009	21/09/2009	archivé le 21/09/2009 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2009
État du 15/05/2009	15/05/2009	archivé le 15/05/2009 validé pour le DASEN date limite le 19/05/2009
État du 27/09/2008	25/09/2008	archivé le 08/10/2008 validé pour le DASEN date limite le 30/09/2008
État du 18/09/2008	15/09/2008	archivé le 18/09/2008 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2008

1^{er} écran : le calcul des effectifs

Choisir l'année scolaire : 20xx-20xx

Cocher 'Oui' à la demande du DASEN

Choisir une des dates proposées

Calculer

Calculer

Année scolaire 2017-2018 *

Demande de l'IEEN ou du DASEN Oui Non *

Demande faite aux directeurs [dropdown] *

Critères de ventilation Par classe Par regroupement

Calculer

Le calcul comptabilise les élèves admis définitivement à une date d'effet comprise entre le jour de la rentrée et la date d'observation, qui ont un INE et sont répartis dans une classe.

Remarque : Si on arrive par le bloc « **Constat des effectifs** » alors les champs sont pré-initialisés.

2^{ème} écran : la confirmation du calcul

État du 18/06/2018

Année scolaire 2017-2018
Date d'observation 18/06/2018
Demande de l'IEEN ou du DASEN Non

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié) Aggrégation par Niveau

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs Hors ULIS (1)	Effectifs ULIS (2)	Effectifs totaux (1) + (2)
CYCLE I	PETITE SECTION	PETITE SECTION - GRANDE SECTION	12	2	14
		TOTAL DU NIVEAU	12	2	14
CYCLE I	MOYENNE SECTION	MOYENNE SECTION	24	1	25
		TOTAL DU NIVEAU	24	1	25
CYCLE I	GRANDE SECTION	PETITE SECTION - GRANDE SECTION	5	0	5
		GRANDE SECTION	22	0	22
		TOTAL DU NIVEAU	27	0	27
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			63	3	66

Pour information
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE

Confirmez-vous cet état des effectifs ?

Le directeur vérifie que tous les élèves admis définitivement dans son école ont bien reçu leur INE et ont bien été répartis

Les élèves ayant le dispositif « ULIS Ecole » dans leur dossier sont comptés séparément.

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs dans la base de données.

Tant que la date limite de validation n'est pas atteinte, le directeur peut refaire la première étape autant de fois que de besoin.

Les états d'effectifs correspondant à la demande sont des « brouillons » dont la liste s'affiche dans le 3^{ème} écran ci-dessous.

Le directeur doit ensuite procéder à la validation d'un état d'effectifs.

Seconde étape : la validation du calcul d'effectifs

3^{ème} écran : la validation du calcul d'effectifs

Le directeur a **jusqu'au ZZ/MM/AAAA, au soir (date limite de validation), pour valider un des états** en cliquant sur le bouton Valider.

Sur l'écran **Liste des Etats d'effectifs constatés**, le directeur visualise dans la rubrique Etats d'effectifs constatés demandés par le DASEN, **l'état du YY/MM/AAAA à la date d'observation du XX/MM/AAAA**. Son statut est « non validé ».

The screenshot shows a web interface titled "Liste des états d'effectifs". At the top, there is a header "États d'effectifs constatés" and a button "nouveau comptage d'évènements". Below this is a table with columns "Date d'observation" and "Statut". The first row shows "Etat du 29/07/2016" with a status of "non validé" and a "valider" button. Other rows show states from 2015 down to 2008, all with "archivé" status and detailed validation dates. Three callouts provide instructions: one pointing to the "valider" button, one pointing to the first row, and one pointing to the "nouveau comptage d'évènements" button.

Le directeur peut **supprimer** l'état des effectifs qu'il a enregistré

Le directeur peut **consulter** l'état des effectifs qu'il a enregistré

Avant la date limite de validation, le directeur valide un des états des effectifs qu'il a enregistrés

	Date d'observation	Statut	
Etat du 29/07/2016	28/07/2016	non validé	valider
État du 18/09/2015	18/09/2015	archivé le 23/09/2015 validé pour le DASEN date limite le 23/09/2015	
État du 18/09/2014	18/09/2014	archivé le 21/05/2015 validé pour le DASEN date limite le 25/09/2014	
État du 23/09/2013	23/09/2013	archivé le 23/09/2013 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2013	
État du 24/09/2012	24/09/2012	archivé le 21/05/2015 validé pour le DASEN date limite le 27/09/2012	
État du 23/09/2011	22/09/2011	archivé le 23/09/2011 validé pour le DASEN date limite le 27/09/2011	
État du 21/09/2010	21/09/2010	archivé le 21/09/2010 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2010	
État du 21/09/2009	21/09/2009	archivé le 21/09/2009 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2009	
État du 15/05/2009	15/05/2009	archivé le 15/05/2009 validé pour le DASEN date limite le 19/05/2009	
État du 27/09/2008	25/09/2008	archivé le 08/10/2008 validé pour le DASEN date limite le 30/09/2008	
État du 18/09/2008	15/09/2008	archivé le 18/09/2008 validé pour le DASEN date limite le 24/09/2008	

Validation d'un état des effectifs constatés

État du 29/07/2016

Année scolaire 2015-2016
Date d'observation 28/07/2016
Date limite de validation 30/07/2016
Demande de l'IEN ou du DASEN Oui

Critères de ventilation

Élèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs
CYCLE I	PS	maternelle	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	MS	maternelle	6
		TOTAL DU NIVEAU	6
CYCLE I	GS	maternelle	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE II	CP	classe CP-CE1	4
		TOTAL DU NIVEAU	4
CYCLE II	CE1	classe CP-CE1	7
		TOTAL DU NIVEAU	7
CYCLE II	CE2	classe CE2-CM1-CM2	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE III	CM1	classe CE2-CM1-CM2	3
		TOTAL DU NIVEAU	3
CYCLE III	CM2	classe CE2-CM1-CM2	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATÉS			56

Pour information : Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE : 2

Élèves répartis par regroupement
Aucun effectif pour les regroupements

Élèves répartis par groupe d'enseignement
Aucun effectif pour les groupes d'enseignement

Etes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

Le directeur doit **confirmer** la validation de l'état des effectifs

Le directeur n'est pas obligé d'archiver l'état d'effectifs validé. C'est automatiquement réalisé le lendemain de la date limite de validation.

Remarque :

Dans la période comprise entre la date d'observation et la date limite de validation, les IEN de circonscription et les DASEN peuvent suivre tous les jours, la progression des validations d'effectifs dans les écoles.

En dehors de la période du constat de rentrée, le directeur d'école peut réaliser des calculs d'effectifs tout au long de l'année scolaire, pour ses propres besoins.

Pour ce faire, il met directement en œuvre uniquement la première étape décrite ci-dessus, coche « **Non** » dans la rubrique « **Demande de l'IEN ou du DASEN** », et saisit la date d'observation de son choix.

Calcul des effectifs constatés

Nouveau calcul

Année scolaire 2017-2018 *

Demande de l'IEN ou du DASEN Oui Non *

Date d'observation *

Critères de ventilation * Par classe Par regroupement

Cocher 'Non' à la demande du DASEN

Choisir une date d'observation

Calculer